

Compte rendu du comité syndical du 22 novembre 2011

PRÉSENTS:

JEAN PAUL JOUVE, BERNARD MATHIEU, GILLES LOISELEUX, MAX VASELI, JEAN PIERRE BOIVIN, CLAUDE BILHET, JOSIANE GELPY, JEAN PIERRE TEMPLIER, MAURICE CHAUTANT, ALBERT MOULLET, JEAN PAUL AUBERT, STÉPHANIE BOUVIER, MARC MICHEL, PATRICK AUBIN, JEAN CLAUDE GAST.

ABSENTS EXCUSÉS:

Christian REYNAUD, Jean Marie BLANCHARD, Marie France DURAND, Martine BARBET, Brigitte MONTET.

ORDRE DU JOUR:

1. Validation du compte rendu du précédent comité syndical
2. Renouvellement des postes de chargés de mission
3. Demandes de financements pour les postes de chargé de mission
4. Opération de communication
5. Demande de subvention pour les stations de mesure de débit
6. Travaux d'éradication de la renouée du Japon sur Lus-La-Croix-Haute
7. Plan de gestion des alluvions
8. Accueil d'un stagiaire au SMIGIBA
9. Composition des membres des la Commission d'Appel D'offres
10. Décision modificative
11. Désignation d'un ACMO
12. Questions diverses

En préambule à la réunion, Jean Claude GAST demande si à la suite de la crue du 4/5 novembre 2011, des dégâts ont été observés sur les communes des élus présents. Aucun élu n'a remarqué de problème sur son territoire. Jean Claude GAST indique qu'un mail a été envoyé à toutes les mairies pour avoir le même retour. A priori, très peu de problèmes ont été remontés.

1 VALIDATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du précédent comité syndical du 6 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 RENOUVELLEMENT DES POSTES DE CHARGÉS DE MISSION

Annelise LAMPE est actuellement en poste pour l'animation des sites Natura 2000 du Buëch et du Marais de Manteyer. Son contrat à durée déterminée prend fin au 31 janvier 2012. Une convention de financement de cette animation est en cours d'approbation pour une durée de 3 années.

Maurice CHAUTANT demande si tous les frais sont pris en charge par l'État.

Joëlle NOGUER lui confirme que oui.

Le renouvellement du contrat à durée déterminée de Annelise LAMPE pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} mars 2012 pour le poste de chargé de mission Natura 2000 est approuvé à l'unanimité.

Le CDD de Carolyne VASSAS prend fin au 30 avril 2012, c'est son premier contrat de 3 ans sur ce poste et il est renouvelable pour une durée de 3 ans.

Jean Pierre BOIVIN souhaite savoir si c'est toujours dans la continuité du contrat de rivière.

Joëlle NOGUER lui indique que le poste de Carolyne prendrait fin au 30/04/2015 et que la fin du contrat de rivière est au 30/09/2015.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité la reconduction du contrat à durée déterminée de Carolyne VASSAS pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} mai 2012 pour le poste de coordinateur du contrat de rivière du Buëch.

Le CDD de Joëlle NOGUER prend fin au 30 juin 2012, c'est son deuxième CDD de 3 ans sur le poste de chargé de mission de la gestion physique du Buëch, il n'est a priori pas renouvelable une troisième fois.

Joëlle NOGUER explique que d'après la loi et suite à deux CDD l'employeur doit lui proposer un CDI sur ce même poste. Elle se renseigne auprès du centre de gestion pour savoir si un troisième CDD est possible et également, si dans le cadre d'un CDI, le licenciement économique est faisable dans le cas où les subventions du poste ne sont plus assurées.

Maurice CHAUTANT propose de refaire un CDD puisqu'on ne connaît pas l'avenir du SMIGIBA.

Joëlle NOGUER informe le comité syndical que les salariés du SMIGIBA souhaitent se voir proposer des contrats plus stable comme un CDI.

Maurice CHAUTANT approuve.

Jean Pierre BOIVIN répond qu'en cas de CDI le licenciement est possible et que ce type de contrat est plus confortable que les CDD.

Max VASELI se demande si l'employeur ne doit pas faire un CDI au bout de 5 ans.

Bernard MATHIEU souhaite savoir si un CDI est envisageable avec des clauses.

Max VASELI déclare qu'il y a une différence entre la réglementation publique et privée.

Jean Claude GAST informe que toutes ces questions seront posées au centre de gestion.

Le comité syndical ne peut pour l'heure se prononcer sur la reconduction du poste de Joëlle NOGUER.

3 DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR LES POSTES DE CHARGÉ DE MISSION

Joëlle explique que le financement des postes de chargés de mission pour la coordination du contrat de rivière et la gestion physique du Buëch est assuré par l'Agence de l'Eau RMC, le Conseil Général des Hautes Alpes, l'Union Européenne et le Conseil Régional Rhône Alpes.

Les arrêtés de financement de l'Agence de l'Eau prennent fin cette année : fin avril 2012 pour coordonnateur contrat et fin juin 2012 pour gestion physique. Ils sont renouvelables pour une durée de 3 ans sur les deux postes pour un montant forfaitaire de 32 500 €/an sur chaque poste.

Le Conseil Général des Hautes Alpes intervient à hauteur de 5 000 € chaque année sur le financement du poste de coordination du contrat de rivière.

Les conventions d'aide de l'Union Européenne prennent fin cette année, il est possible de déposer un dossier de demande de subvention pour les deux postes pour une durée allant jusque fin 2013 (fin du programme de financement du FEDER). L'assiette éligible pour l'Union Européenne représente les salaires chargés hors frais de fonctionnement.

Le Conseil Régional Rhône Alpes intervient pour le financement des deux postes à hauteur de 5% du total des frais de fonctionnement et salaires chargés.

Le tableau suivant récapitule les demandes de subventions à déposer cette année :

	Agence de l'Eau RMC	Conseil Régional Rhône Alpes	Conseil Général 05	Union Européenne (FEDER)
Chargé contrat rivière	Demande de 32 500 €/an forfaitaire sur les 3 ans à venir (mai 2012 à avril 2015)	Demande de 5% du total frais de fonctionnement et salaires chargés 2012 (3 290 €)	Demande de 5 000 € forfaitaire pour 2012	Demande de 9 125 € pour 2012 et 11 850 € pour 2013 (environ 40% des salaires chargés sur des 2 années)
Chargé gestion physique	Demande de 32500 €/an forfaitaire sur les 3 ans à venir (juillet 2012 à juin 2015)	Demande de 5% du total frais de fonctionnement et salaires chargés 2012 (3 200 €)	Pas de subvention pour ce poste	Demande de 9 625 € pour 2012 et 15 500 € pour 2013 (environ 40% des salaires chargés sur des 2 années)

Maurice CHAUTANT informe que les subventions du conseil général 05 ont changé et qu'il faut se renseigner sur le montant de la subvention.

Albert MOULLET renchérit en disant que suite à des restrictions budgétaires, la baisse du montant des subventions est possible.

Maurice CHAUTANT précise que les dérogations ne sont plus acceptées.

Max VASELI confirme en déclarant que pour son son syndicat de musique le montant de sa subvention du conseil général a diminué.

Bernard MATHIEU explique que pour un contrat de rivière c'est différent puisque les financeurs se sont engagés sur la durée et sur des montants ou pourcentage d'intervention.

Jean Claude GAST assure que le sujet sera abordé lors de sa rencontre avec le représentant du Conseil Général,

rencontre initialement prévue pour parler de l'adhésion du Conseil Général au SMIGIBA.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité les quatre demandes de subvention auprès des financeurs.

4 OPÉRATIONS DE COMMUNICATION

Joëlle explique que le succès du guide riverain et les participations récurrentes à des journées spécifiques, ont conduit l'équipe technique et l'exécutif à réfléchir sur un projet de communication qui permettrait de valoriser auprès d'un large public les missions et les actions du SMIGIBA mais également de communiquer sur le patrimoine naturel de la vallée.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des actions imaginées pour améliorer la communication :

Opération	Description	Montant €HT
<i>Guide riverain*</i>	Impression de 3000 ex. supplémentaires	2 200
<i>Panneaux déroulants</i>	Conception (3 jours) et impression de 3 panneaux « roll'up bio »	2 000
<i>Plaquette de présentation du syndicat</i>	Conception (1,5 jours) et impression (500 exemplaires) d'une plaquette A4 pliée en 3	1 040
<i>Cahier de prescriptions environnementales**</i>	Conception d'une brochure de 8 pages A4 (3 jours) et impression de 200 exemplaires	2 160
<i>Exposition photos</i>	Principe de l'expo : - présentation des poissons présents dans le Buëch : 1 photo par espèce + écrevisse à pieds blancs + 1 cartouche texte avec rappel d'éléments de biologie et de contexte Format : - tirages 60*90 contrecollé sur dibon 2mm + cartouche 10 cm, format total 60*100 avec œillets pour accrochage - Conception de l'expo : 2 jours	3 600
	MONTANT €HT	11 000
	MONTANT €TTC	13 156

*il manque des exemplaires pour la distribution.

**prévu au contrat de rivière pour un montant de 4000 €.

L'exposition proposée permettrait de communiquer sur les richesses et les enjeux de préservation des rivières de la vallée du Buëch, au sein du territoire mais également au delà. Le thème de l'exposition serait les espèces de poissons présentes dans le Buëch. Celle-ci pourrait tourner dans les communautés de communes, les communes, les offices du tourisme de la vallée, les pays... et même dans les structures de gestion ou organismes partenaires du département.

Un certain nombre de ces opérations sont prévus au contrat de rivière, l'ensemble sera financé à hauteur de 80%. Le plan de financement final est en cours de réalisation, le SMIGIBA prendra en charge les 20% d'auto-financement soit 2198€HT.

Jean Pierre BOIVIN veut savoir si Natura 2000 sera intégré à cette communication.

Annelise LAMPE précise qu'elle est en train de réaliser dans le cadre de ses animations des panneaux d'information extérieurs sur Natura 2000 et le patrimoine naturel du Buëch qui seront fait de manière à ce qu'il n'y ai pas répétition avec les panneaux déroulants. Ces panneaux seront financés en partie par Natura 2000 et l'autre partie pourrait être prise en charge par une participation des communes où les panneaux seront installés. Un groupe de travail va être organisé pour discuter des contenus et de la localisation de ces derniers.

Max VASELI nous fait part de son désaccord car selon lui Natura 2000 a été imposé aux élus et ne veut pas participer au financement de ces panneaux.

Jean Pierre BOIVIN répond que Natura 2000 n'a pas été imposé aux élus.

Max VASELI reprend en disant que Natura 2000 n'a qu'a se «débrouiller» pour sortir de l'argent, que le Buëch est propriété de l'état et de ce fait c'est à l'état de payer.

Jean Claude GAST informe que le but de Natura 2000 est de maintenir la biodiversité et de préserver le patrimoine naturel qui nous entoure et nous concerne tous. Il ajoute que les panneaux ont des intérêts multiples, d'une part renseigner les gens sur les espèces présentes dans le Buëch mais aussi de montrer les actions du SMIGIBA.

Albert MOULLET veut savoir si le SMIGIBA a été consulté pour la pêche électrique des Aprons dans la Durance qui on ensuite été relâché sous le pont du Buëch. Sachant que des travaux sont prévus, les Aprons devront sûrement être déplacés de nouveau.

Joëlle lui répond positivement, les Aprons ne restent pas sur place et qu'ils seront certainement partis lorsque la pêche électrique de sauvegarde prévue en début des travaux de réalisation du nouveau pont de Ribiers sera réalisé.

Les membres du Comité Syndical votent à 14 voix pour et 1 contre cette délibération.

5 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES STATIONS DE MESURE DE DÉBITS

Carolyne explique que la maintenance annuelle des stations de mesures est assurée par l'entreprise OTT pour un montant de 2 000 €HT. Le contrat de rivière prévoit une maintenance à hauteur de 1 000 €HT. Une demande de subvention doit être faite et réactualisée auprès de l'Agence de l'eau. Dans la demande de subvention, nous pouvons inclure le coût supplémentaire d'une plaque de protection des radars de Laragne (environ 1 500 €HT plaque + installation). L'agence de l'Eau doit étudier le dossier pour prendre en charge ou non cette dépense.

Maurice CHAUTANT demande si il n'y a pas un site pour voir les mesures de débit.

Carolyne lui répond que toutes les données sont visibles sur le site internet du SMIGIBA.

Les membres du Comité Syndical votent à 14 voix pour cette délibération contre une abstention.

6 TRAVAUX D'ÉRADICATION DE LA RENOUÉE SUR LUS-LA-CROIX-HAUTE

Les massifs de Renouée présents sur près de 1200 m² en bordure du Grand Buëch sur la déchetterie de Lus-la-Croix-Haute sont susceptibles d'être disséminés dans le Grand Buëch si une crue importante venait à éroder la rive droite. Ces massifs peuvent être éradiqués selon la méthode de concassage-bâchage des matériaux, avec un tri préalable des déchets qui seront extraits lors des travaux. Après déblais et tri des matériaux, ceux-ci seront stockés pour être concassés puis bâchés. La berge sera reconstituée avec ces matériaux décontaminés, puis protégée en pied à l'aide de technique végétale. Les déchets seront déposés en déchetterie située à proximité. Le montant total de l'opération s'élève à 66 960 €HT.

Des financements ont été recherchés pour la réalisation de cette opération qui sera prise en charge à 80% par l'Union Européenne dans le cadre d'un contrat Natura 2000 non agricole et non forestier (FEADER). Le SMIGIBA, porteur de cette opération sera donc signataire de ce contrat.

L'ensemble de l'opération se déroulera sur les parcelles communales d'où la nécessité de signer une convention avec la mairie pour l'occupation des terrains pendant une durée de un an minimum, et de remise en état du site.

Par ailleurs, le SMIGIBA a rencontré la commune de Lus-la-Croix-Haute le mercredi 16 novembre 2011 pour discuter de la répartition de la part d'auto-financement (13 392 €HT). Il est à signaler que les travaux réalisés en régie par le SMIGIBA seront financés (environ 3 000 €).

Claude BILHET fait part de son inquiétude sur le résultat de cette méthode, et à la capacité de sa commune à réunir cette somme.

Joëlle lui indique qu'un chantier test a été fait sur la commune de la Batie Monsaléon il y a un an et que le résultat est positif : aucune repousse de Renouée n'a été constatée à la suite de ce chantier test.

Pour Claude BILHET, les rhizomes seront toujours présents.

Joëlle NOGUER explique que cette méthode a pour but de blesser les rhizomes pour qu'ils pourrissent ensuite sous la bâche.

Maurice CHAUTANT se demande si avec cette méthode tous les rhizomes sont blessés.

Joëlle NOGUER indique que le concassage et broyage des matériaux est prévu en deux passes pour déchiqeter l'ensemble des rhizomes.

Claude BILHET propose de vaporiser du glyphosate.

Joëlle précise que cette méthode est interdite à moins de cinq mètres des cours d'eau et que son efficacité n'est pas prouvée.

Claude BILHET fait part de l'incapacité de sa commune à mettre 14 000€ dans cette action car il y en a d'autre plus prioritaire.

Joëlle informe qu'il faut déposer le dossier de financement avant la fin de l'année, au delà, rien n'est certain sur le financement.

Pour Maurice CHAUTANT, les actions contre la renouée du Japon, c'est de l'argent dépensé pour pas grand chose.

Jean Pierre BOIVIN fait remarquer que suite aux travaux effectués, il n'y a pas eu de propagation ni de progression.

Carolyne précise que le bâchage met la plante en hibernation.

Claude BILHET avoue être sceptique sur la méthode du concassage.

Jean Claude GAST se demande si le SMIGIBA ne pourrait pas aider financièrement la commune et souhaite savoir jusqu'à combien la commune peut financer.

Claude BILHET répond que sa commune pourra participer à hauteur de 4000€ maximum et qu'il va chercher des financements auprès d'un député de la Drôme.

Albert MOULLET pense que si le SMIGIBA aide financièrement la commune de Lus La Croix Haute, après il faudra le faire pour toutes les autres.

Maurice CHAUTANT rétorque que toutes les communes manquent d'argent. Il se demande si la commune de Veynes peut payer son autofinancement.

Patrick AUBIN lui répond positivement.

Max VASELI veut savoir si la renouée est présente dans d'autres régions et comment il la traite.

Jean Pierre BOIVIN lui assure qu'on n'est pas les seuls concernés et qu'à Chambéry le problème est plus important mais qu'il ne font pas grand chose car ils se sont laisser envahir.

Jean Claude GAST propose que le SMIGIBA participe à hauteur de 6000€.

Les membres du comité syndical votent à 14 voix pour la signature d'un contrat Natura 2000 pour une demande de subventions auprès de l'Union Européenne pour la réalisation des opérations d'éradication de la Renouée du Japon sur Lus-la-Croix-Haute contre une voix contre.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité la signature d'une convention avec la commune de Lus-la-Croix-Haute pour l'occupation temporaire de la parcelle située vers la déchetterie et la répartition des 20% de l'auto-financement.

7 PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

Carolyne informe les membres du conseil que la commission d'appel d'offre a désigné le 9 novembre 2011 le bureau d'études HYDRETTUDES comme titulaire de l'appel d'offres «Plan de gestion des alluvions du Buëch et de ses principaux affluents» pour un montant total (tranche ferme + tranches conditionnelles) de 160 551,50 €HT.

Albert MOULLET demande quel périmètre est concerné par le plan de gestion du Buëch.

Carolyne lui précise que tout le Buëch est concerné ainsi que ses principaux affluents. L'objectif est d'uniformiser le transport solide et de proposer un profil du Buëch.

Maurice CHAUTANT veut savoir si cette étude va permettre de résoudre le problème de la Béoux.

Carolyne lui confirme que le problème sera étudié.

Albert MOULLET demande combien de temps va durer l'étude.

Carolyne explique que l'étude devrait durer un an, quelle est conditionnée au relevé LIDAR qui pourra être fait en fonction des conditions climatiques.

Albert MOULLET indique que pour pouvoir faire les travaux d'extraction des matériaux à Aspremont une étude a déjà été réalisé.

Carolyne explique que le bureau d'étude va identifier des secteurs où des actions seront conduites jusqu'au stade avant projet. Le secteur d'Aspremont fera certainement partie des actions à mener au stade avant projet, ce qui n'est pas le cas dans l'étude Transport solide du Grand Buëch de 2011.

Maurice CHAUTANT veut savoir où aura lieu l'étude transport solide.

Carolyne répond que les études transport solide seront conduites principalement sur les principaux affluents, il n'est pas question de refaire une étude transport solide sur le Buëch.

Les élus votent à l'unanimité l'attribution du marché à HYDRETTUDES pour un montant de 160 551 €HT.

Carolyne fait également part du changement de procédure pour les marchés publics pour le contrôle de la légalité, le seuil des marchés publics va encore changer, de 4000€ on va passer à 15 000€. Par ailleurs, les dossiers pour lesquels une demande de subvention FEDER aura été faite devront faire l'objet d'une instruction par le contrôle de légalité, pour éviter des fraudes. Une attestation de conformité du marché sera rédigée par le contrôle de légalité qui ne s'engagera pas si le marché contient trop d'avenants par exemple.

Gilles LOISELEUX souhaite savoir en ce qui concerne les avenants si c'est sur le nombre ou le montant.

Carolyne lui indique que ce sera certainement sur le nombre et que pour plus d'informations, il faut se renseigner auprès de Mme Lux, en préfecture.

8 ACCUEIL D'UN STAGIAIRE AU SMIGIBA

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a sollicité le SMIGIBA pour accueillir un stagiaire au sein du syndicat. Le sujet du stage concerne l'étude de la population des écrevisses à pieds blancs sur certains adoux du Buëch : affiner la connaissance des populations majeures existantes (mosaïque d'habitats, comptage etc), identification précise des cartographies des enjeux majeurs, proposition de plan gestion à l'État et aux gestionnaires. Ce stage serait réalisé par un étudiant en Master 2 sur une durée de 6 mois.

L'ONEMA prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses liées à ce stage (location de bureau, paie, petit matériel...) , le SMIGIBA accueille dans ses bureaux le stagiaire et le soutient dans le déroulement du stage.

La signature de la convention avec le stagiaire étudiant et signature d'une convention avec l'ONEMA pour la prise en charge financière de tous les frais liés au stage est votée à l'unanimité.

9 DÉCISION MODIFICATIVE

Suite à l'embauche du technicien de rivière, des achats de matériels ont été nécessaires pour qu'il réalise ses missions, ces investissements sont financés à 50% par l'agence de l'eau RMC. Le budget prévu à l'article 218834 n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses, une décision modificative est donc nécessaire depuis l'article 203126 vers l'article 218834 pour un montant de 8 000 €.

Afin de régler l'indemnité du Président (1500€ prévu au budget) et suite au changement du montant de référence pour le calcul de celle-ci, une décision modificative est nécessaire depuis l'article 64131 vers l'article 6531 pour un montant de 18,40 €.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité ces deux délibérations.

10 MEMBRES DE LA CAO

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres doivent être nommés en raison de la démission de Pierre SCHIAZZA. La composition suivante est proposée :

Membres:

M. VASELLI
M. CHAUTANT
B. MATHIEU
JP. JOUVE
P. AUBIN

Suppléants:

D. ROBERT
M. BARBET
M. MICHEL
P. MORHET RICHAUD
J.P. AUBERT.

Les membres du conseil syndical valident à l'unanimité cette délibération.

11 DÉSIGNATION D'UN ACMO (AGENT CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE)

Carolyne VASSAS explique que depuis 1985, les structures de la fonction publique territoriale doivent désigner un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. La mission de l'agent est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. De plus, depuis novembre 2001, la collectivité doit mettre en place un document unique qui doit recenser tous les risques. L'ACMO doit évaluer les risques et doit remettre à jour tous les ans ce document.

Carolyne VASSAS a suivi la formation initiale ACMO de 3 jours (du 25 au 27 octobre 2011).

Carolyne demande étant donné la charge de travail supplémentaire pour l'élaboration du document unique et l'évaluation des risques, si le SMIGIBA souhaite désigner un ACMO et quel temps sera consacré à cette mission.

Maurice CHAUTANT lui répond quelle verra en fonction du document unique.

Carolyne lui précise que le temps à consacrer doit figurer dans la lettre de mission.

Le projet d'arrêté du président pour la désignation d'un ACMO est validé à l'unanimité.

12 QUESTIONS DIVERSES

- Travaux sur les adoux : Cyril présente les travaux qui viennent de s'achever sur les adoux de la Glacière (Aspres-sur-Buëch), Garenne (Aspremont), Beaumette (Oze) et du Fontenil (Veynes). La réception de ces travaux s'est déroulée ce jour.
Le technicien expose succinctement les différents types d'aménagement qui viennent d'être réalisés. Des modules en fascinage pour réduire la section d'écoulement et permettant le décolmatage du substrat pour que les salmonidés puissent venir frayer sur l'adoux de la Glacière. L'aménagement de caches à poissons sur l'adoux de la Beaumette pour diversifier les classes d'âge et limiter la prédation des truites. Des épis déflecteurs en bois sur l'adoux de la Garenne à Aspremont pour développer les surfaces des frayères et la mise en place d'une clôture à moutons, et pour finir la pose de gravier pour augmenter les surfaces de frayère ainsi que la plantation de 250 arbustes sur la berge en rive gauche de l'adoux de Fontenil à proximité du plan d'eau de Veynes.
- Diagnostic des digues : Carolyne nous informe que la DREAL se désengage et que le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation pourrait nous venir en aide.
Maurice CHAUTANT se demande par qui sont rémunérés les employés du centre Européen.
Carolyne lui indique que c'est sûrement l'Europe et se renseignera.
Jean Claude Gast propose de faire la grève des diagnostics des digues.
Max VASELLI précise que pour Lagrand ça n'avance pas et que la part état a été financée par la commune.
- Formation centre de soins et de la faune sauvage : Annelise informe que la formation qui s'est tenue la veille était très intéressante mais regrette le faible nombre de participants alors que l'ensemble des communautés de communes et communes concernées par Natura 2000 étaient conviées. Des affiches du centre de soins sont distribués aux différents délégués afin de les mettre en place dans les locaux des communautés de communes pour information.